

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 3 mars 2020**

**Ce mardi 3 mars 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, convoqué de manière ordinaire, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire.**

**Étaient présents:** Michèle AGNES, Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Erick BEAUFILS, Roselyne BENOIST, Éric BONTE, Christophe BOURGEOT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Serge CORDIER, Valérie DAUVIN, Stéphane de SAINT DENIS, Marcel DESFLEURS, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Dominique FONTAINE, Jacky GAILLET, Raymond GELIN, Alexandre GIARD, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Huguette GOUSSEREY, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Gérard LARSONNEUR, David LAURENT, Maryline LEBOUTEILLER, Jocelyne LECLERC, Claudine LEDOLLEY, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Michel LEMOSQUET, Stéphanie MAHE, Arlette MARESCQ, Patrice RAULT, Auguste TESSON, Thérèse VERON

**Excusés :** Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Philippe GOSSELIN, Delphine HARENG, Germain LEJOLIVET, Philippe POIX, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Olivier SAVARY, Christophe REGNAULT.

**Pouvoirs :**

- Lucienne BOUCHARD ayant donné pouvoir à Michel LEMOSQUET

**I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Jean Pierre LEGOUBEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**II – Communiqués**

- **Défense contre la mer :** suite à la réunion en urgence du conseil municipal du 20 février dernier, les travaux d'encrochement supplémentaires ont commencé. Considérant les nombreux absents à cette dernière réunion, Madame le Maire fait lecture de la délibération qui a été prise lors de cette réunion d'urgence :

« Considérant les premiers travaux d'encrochement réalisés en urgence suite à l'autorisation accordée par Monsieur le Préfet dans son arrêté en date du 28 janvier 2020,

Considérant les dispositions prévues dans cet arrêté, précisant que les travaux de protection d'urgence devront être réalisés avant le mois d'avril 2020, pour tenir compte de la population de gravelots à colliers interrompus, susceptibles de nicher à cet endroit,

Considérant la dernière marée et notamment les nouveaux assauts de la mer entre le 10 et le 13 février,

Considérant la nouvelle fragilité pour le poste SNSM, menacé par un contournement des flots côté Nord,

Considérant les nouvelles brèches et notamment celles devant les campings,

Considérant le risque encore aggravé de voir nos ouvrages (transformateur électrique, poste de refoulement) subir une submersion et entraîner alors une pollution,

Considérant la fragilité supplémentaire du cordon dunaire et le risque de submersion de la rue du Beau Rivage, notamment les habitations situées juste à l'arrière,

Considérant alors qu'il est nécessaire de poursuivre ces travaux d'encrochement pour protéger en urgence ces différents ouvrages, habitations et infrastructures,

Considérant la prochaine marée d'un coefficient de 117 prévue sur la période du 9 au 13 mars prochain et celle du mois d'avril du même coefficient.

Considérant alors le très court délai pour assurer une protection,

Considérant les délais nécessaires pour envisager les préalables travaux réglementaires, juridiques, fonciers, essentiels à toute relocalisation de ces infrastructures,

Le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection d'urgence, s'appuyant sur l'arrêté de Monsieur de Le préfet du 28 janvier 2020,
- Aussi :
  - ✓ suite à la consultation lancée en urgence auprès des 3 entreprises locales, expérimentées pour réaliser cette intervention,
  - ✓ après avoir analysé leurs offres,
  - ✓ retient le devis moins disant de l'entreprise Thomas et Fils au prix de 387 132.00 € TTC (soit 322 610.00 € H.T) »

Ce qui porte le montant des travaux d'encrochement à la somme totale de 482 070.16 € HT soit 578 484.2 € TTC. Nous avons sollicité la CMB pour une participation financière et un courrier de demande de subvention a été adressé au Conseil Départemental et à l'État.

François LEGRAS présente l'avancement des travaux et précise qu'une autorisation a été donnée par les services de la DDTM pour aller prélever du sable au sud de la cale de Linverville.

- Pour info, nous avons commandé une fenêtre pour mettre dans le grenier du logement du presbytère afin d'assurer la sécurité et ainsi retenu le devis de LEPRETRE au prix de 494 € HT, soit 592.80 € TTC
- A la demande de la trésorerie, et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de clôturer le budget « lotissement commercial » au 31/12/2019.
- Dans le cadre de l'acquisition du terrain nécessaire à l'emprise du rond-point rue du 28/07/1944, nous avons acté cet achat au prix de 30 €/m<sup>2</sup> et pris une délibération le 04/12/2019 pour acter du prix total de 15 210 € pour les 507 m<sup>2</sup>. Considérant que les propriétaires auraient une plus-value de 800 € à régler pour un montant dépassant la somme de 15 000 €, il a été décidé de fixer cette acquisition au prix de 15 000 €.
- Présentation des tenues des 6 bureaux de vote : les tableaux ont été envoyés à tous les conseillers. Ils sont dorénavant validés, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque.

- Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement de la Jeannerie, pour lesquels la communauté de communes, alors de St Malo de la Lande, était maître d'ouvrage, il avait été prévu que la commune participe sous la forme d'un fonds de concours versé à la communauté de communes. Celui-ci était prévu d'un montant de 125 986.42 € (travaux SDEM et 47 % des autres dépenses) et ainsi la somme arrondie de 125 987 € avait été inscrite sur ce budget annexe « lotissement de la Jeannerie » lors du BP 2019. Ce dossier a été repris par la CMB, il s'avère qu'à sa clôture cette participation communale est portée à la somme de 128 217.30 €, ainsi un différentiel de + 2 230.88 €. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre une délibération approuvant ce nouveau montant de fonds de concours.

### III - Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2020

Le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

### IV – Attribution des marchés de mission SPS, diagnostics amiante et plomb et études de sols pour l'extension de la salle des fêtes de Gouville et la construction d'un local de stockage à Montsurvent

Dans le cadre du projet de construction d'un local de stockage à Montsurvent, nous avons consulté plusieurs cabinets pour assurer la mission SPS. La CAO s'est réunie ce 3 mars à 20 heures pour étudier les offres.

Nous avons reçu une seule offre :

- **MESNIL'SYSTEM au prix de 1 115 € HT, soit 1 338 € TTC**

Le conseil municipal décide de retenir cette offre.

Dans le cadre de la future extension de la salle des fêtes, ainsi que les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux PMR, il appartient au conseil municipal de :

- Réaliser une étude de sols préalables aux travaux : là encore, après consultation, nous avons reçu deux offres :
  - FONDOUEST au prix de 3 152 € HT, soit 3 782.40 € TTC
  - TECHNOSOL au prix de 3 428 € HT, soit 4 113.60 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de **FONDOUEST au prix de 3 152 € HT, soit 3 782.40 € TTC.**

- Réaliser un diagnostic amiante et plomb avant travaux : là encore, après consultation, nous avons reçu deux offres :
  - IXPERIA au prix de 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC
  - MESNIL'SYSTEM au prix de 680 € HT, soit 816 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de **MESNIL'SYSTEM au prix de 680 € HT, soit 816 € TTC**

- désigner un coordonnateur SPS : là encore, après consultation, nous avons reçu une seule offre :

- **MESNIL'SYSTEM au prix de 2 625 € HT, soit 3 150 € TTC**

Le conseil municipal décide de retenir cette offre.

- un bureau de contrôle : après consultation, nous n'avons reçu aucune offre. Il est décidé de relancer une consultation.

#### V - Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'EU

Présenté par Jean-Pierre Legoubey. Monsieur Legoubey rappelle l'état d'avancement de ce gros chantier, dont seules des réfections de voiries restent à faire. Les réceptions de chantier devraient être faites après les élections.

Dans le cadre des actuels travaux de réhabilitations de nos réseaux d'eaux usées, dont le marché a été attribué à l'entreprise SARC, nous avons reçu un avenant (n°2) justifié par diverses modifications programmatiques, ajustement de quantités sur certaines prestations ou travaux supplémentaires/aléas de chantier.

La commission compétente s'étant réunie ce 25 février, elle propose au conseil municipal d'adopter cet avenant.

Pour mémoire, le montant initial du marché est de 1 397 711.95 € HT soit 1 677 254.14 € TTC. L'avenant proposé, représente une hausse de 6.94 % de ce montant soit la somme de 96 939.12 € HT (soit 116 326.94 € TTC) portant ainsi le marché global à la somme de 1 494 615.07 € HT, soit 1 793 581.28 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey, rapporteur de la commission, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant. Monsieur Legoubey, précisant que cette plus-value de 96 939,12 € sera éligible aux mêmes montants de subvention et de prêt à taux 0 de l'Agence de l'Eau.

#### VI - Projet d'aménagement global à la Jeannerie (lotissement)

Il avait été envisagé et voté par délibération du 24/09/2019 un projet d'aménagement global du secteur contigu au lotissement actuel dit de « la Jeannerie » qui prévoyait une triple opération :

- Un projet de résidences seniors avec une emprise de 2 500 m<sup>2</sup> de terrain non viabilisé qui serait cédé à l'organisme Age et vie, pour prévoir un collectif pouvant héberger 16 personnes âgées. Terrain proposé au prix de 50 000 € et issu de AK 316
- Un projet porté par la SA HLM, prévoyant un programme de 17 logements individuels locatifs (habitat social)
- Proposer les autres terrains restants, et aménagés dans le cadre du projet précédent, à la vente pour envisager des constructions privées

Mais, nous avons reçu un **avis défavorable pour le programme de logements portés par la SA HLM**, lequel est soumis, dans sa forme de pré programmation, à l'avis du Préfet (DDTM service habitat construction). L'objet de ce refus étant précisé en raison « de la localisation de notre projet, en extension urbaine et au motif qu'ils ne répondent à aucune des priorités suivantes :

- Priorité 1 : projets situés en B2 (or notre commune est située en zone « C »)
- Priorité 2 : projets pour des publics spécifiques quelle que soit leur localisation sur le territoire
- Priorité 3 : les reconversions de friches, l'utilisation du bâti existant, les secteurs tendus autres que B2 sur les communes disposant de commerces et services de proximité
- Priorité 4 : les besoins identifiés hors zone B2 sur les communes disposant de commerces et services de proximité »

La SA HLM nous ayant précisé dans un autre courrier, que le projet de Gouville avait été

refusé au titre « de la gestion économe de l'espace et du caractère éloigné des terrains par rapport au bourg »

Considérant cet avis défavorable, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De retravailler le projet dans son ensemble global en gardant le fléchage pour l'implantation d'une résidence seniors. Du coup, d'avancer dans cet optique et demander à un architecte, Monsieur Laquaine, de nous dessiner le projet possible en vue de déposer un permis d'aménager. Nous pourrions alors poursuivre le projet avec Ages et vie et il nous faudrait « repenser » le projet porté par la commune concernant, d'une part les terrains à viabiliser en vue de vendre ces lots et d'autre part les constructions que nous pourrions envisager en vue de proposer du locatif. Pour cela, le conseil municipal décide de confier ce projet à Monsieur Laquaine et retient par principe sa proposition d'honoraires : 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC, mais charge madame le Maire de lui demander de bien vouloir réviser un peu à la baisse ce prix, considérant la seule mission de monter le permis d'aménager.
- En parallèle de redéposer notre demande via la SA HLM, auprès de Monsieur le Préfet en argumentant cette démarche et précisant que le projet répond aux critères qui nous sont opposés : proximité du bourg, des commerces et des services existants, gestion économe de l'espace au vu des superficies envisagées pour les parcelles etc...avec des éléments très précis. Des photos aériennes avec drone pourraient facilement justifier cette distance.

#### VII - Projet d'aménagement de la salle de convivialité de Boisroger

Lors de la dernière réunion de conseil, il avait été précisé qu'une nouvelle proposition avait été faite par Monsieur Laquaine et serait d'abord présentée au conseil des sages de Boisroger. Ce conseil s'est réuni et n'a pas retenu le projet tel qu'il était présenté, considération notamment le coût de ces travaux, qu'il trouvait très onéreux..

Il est dorénavant proposé de prévoir un petit préau de 2.50 m de largeur (réalisé par une entreprise –estimation en cours-) et de garder les actuels WC existants et en l'état en y ajoutant seulement une rampe d'accès (en régie).

Serait également prévu dans cette phase de travaux, l'aménagement de la cuisine, en régie.

D'autres WC côté cour pourraient être étudiés dans un second temps.

Ce projet est approuvé sous cette forme.

#### VIII - Modalités de location de la halle du moulin

Les travaux sont presque terminés et nous avons déjà plusieurs demandes pour disposer de ce site notamment pour organiser des vins d'honneur. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de le mettre à disposition pour l'organisation de vins d'honneur au tarif forfaitaire de 120 €.

#### IX - Remplacement de gouttières - toiture de l'église de Gouville

Nous avons demandé deux devis pour changer les gouttières côté nord de la toiture de l'église de Gouville.

- LEJOLIVET : 1 534.87 € HT soit 1 841.84 € TTC

- Couverture Patrick LAVALLEY : 1 864 € HT soit 2 236.81 € TTC

Il est décidé à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEJOLIVET.

#### XI - Drainage au cimetière d'Anneville s/mer

Considérant l'urgence de l'intervention d'une part et la particularité de cette intervention d'autre part, il a fallu demander les services d'une entreprise et engager le devis au plus vite. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SARL THOMAS et fils pour un montant de 2 606.40 € HT, soit 3 127.68 € TTC.

#### XII - Travaux d'enrobé

Il est proposé de prévoir d'ores et déjà deux interventions d'enrobé à Servigny (Mairie, emplacement handicapé) pour un montant de 580 € HT et à Montsurvent (trottoirs et bordures de chaque côté de l'église) pour un montant de 1 245 € et de retenir le devis de l'entreprise LEHODEY TP. Ces travaux sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

D'autres travaux seront proposés dans les projets à inscrire au budget.

#### XIII - Projet de raccordement à la fibre et bornes d'accès au Wifi

Présenté par Jean-Pierre Legoubey

1. Le projet de **bornes WIFI**, présenté ce soir, rentre dans l'action intitulée « WiFi4EU promotion de la connectivité internet dans les communautés locales ». Cette disposition relève de fonds européens et notre commune a vu sa candidature retenue. Ainsi, le dispositif prévoit que nous installions un certain nombre de points extérieurs et intérieurs, d'accès WIFI. La commission s'est réunie et a étudié les points les plus stratégiques pour notre territoire, considérant les nécessaires implantations existantes de ligne téléphonique pour assurer leur mise en place :
  - 7 Points extérieurs :
    - ✓ A la Filature, vers le parking
    - ✓ Devant la salle des fêtes de Gouville
    - ✓ A la plage vers le poste SNSM
    - ✓ Devant la mairie de Boisroger
    - ✓ Devant la mairie de Montsurvent
    - ✓ Devant la mairie d'Anneville s/mer
    - ✓ Devant la mairie de Servigny
  - 5 Points intérieurs :
    - ✓ A la Filature au rez de chaussée dans le bâtiment
    - ✓ A la filature à l'étage dans le bâtiment
    - ✓ Dans la salle des fêtes de Gouville
    - ✓ Dans la salle de Montsurvent
    - ✓ Dans la salle des fêtes d'Anneville

Si le conseil municipal valide cette approche, nous pourrions alors demander le devis d'installation sachant que l'opération devrait être entièrement couverte par la subvention de 15 000 €.

1. **Projet de raccordement à la fibre** : le projet consisterait à mettre la fibre, partout où cela est possible. En l'occurrence :
  - Borne campings cars
  - Camping

- Lignes de la Filature (actuel accès wifi + ligne de l'accueil)
- Mairie de Gouville
- Mairie de Boisroger
- Mairie d'Anneville

Cette proposition fait suite à une longue étude détaillée, réalisée par Jean-Pierre Legoubey, analysant toutes les factures de téléphone des sites précités.

Après analyse, il est donc proposé de passer ces lignes à la fibre. Le coût d'installation pour l'ensemble des points prévus est de 1 300 € HT.

Le coût de l'abonnement mensuel, pour les lignes concernées, serait alors de 657 €, vraisemblablement à peu près identique à celui d'aujourd'hui, mais avec la qualité du débit assuré par la fibre. Cette proposition est celle du prestataire K-Net pro, qui vous est proposée aujourd'hui, là encore après une longue étude réalisée par Jean-Pierre Legoubey des différents prestataires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux projets.

#### XIV - Ventilation de la salle des fêtes de Montsurvent

Présenté par Yves Gosselin : Il s'agit du remplacement de la carte électronique, platine et moteur de la ventilation, qui est grillée.

Nous avons demandé deux devis :

- LAUNAY & ROULAND : 1 569.88 € HT, soit 1 883.86 € TTC
- FOUCHARD : 1 420.02 € HT, soit 1 704.02 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de l'entreprise FOUCHARD au prix de 1 420.02 € HT, soit 1 704.02 € TTC.

#### XV - Acquisition de matériels pour le site de la Filature

- Remplacement de fours dans certains gîtes : le conseil municipal décide de remplacer 5 fours HS des gîtes par des fours catalyse de chez BUT au prix unitaire de 199.99 € TTC. Un 6ème four sera prévu pour la Banque alimentaire en supplément
- De la même façon il est nécessaire de prévoir un sèche-linge dans la lingerie gérée par la gardienne. Ainsi l'actuel sèche-linge serait mis à la disposition dans l'autre lingerie destinée à l'usage des locataires. Il est donc décidé d'acheter deux sèche-linge de 8 kg, qui seraient installés l'un sur l'autre, chez BUT pour le prix total de 739.98 € TTC.
- Le lave-linge à l'usage des locataires étant également HS, il est décidé de le remplacer et d'accepter le devis BUT au prix de 259.99 € TTC
- Enfin il est décidé d'acquérir un charriot ménage, permettant à l'agent de disposer de tous les ustensiles nécessaires et de se déplacer facilement sur le site pour le prix de 310 € HT, soit 409.20 € TTC (Direct Collectivités)

#### XVI – Divers

- Il est nécessaire de changer le fourneau de la salle des fêtes de Gouville. 2 propositions :
  1. Un fourneau 4 feux à poser, au gaz (2 020 € HT) + soubassement placard sans porte (560 € HT) = 2 580 € HT

2. Un fourneau 4 feux sur four au gaz = 3 606.40 € HT  
Sachant qu'à l'une comme à l'autre des options, il faudra ajouter 60.71 € HT pour le kit de raccordement + 83.79 € HT de tubogaz + 376 € HT d'installation/pose

Considérant la différence de prix, il est décidé à l'unanimité de retenir l'option 2 alliant nouveau fourneau et nouveau four donc un coût total y compris la pose, de 4 126.90 € HT soit 4 952.28 € TTC (devis ECOTEL). On installera également le four mixte acheté lors de la vente aux enchères des Dunes. Ainsi la salle des fêtes sera équipée de deux fours.

- Convention entre la CMB et la commune pour l'encaissement de la taxe de séjour et taxe additionnelle de séjour sur les hébergements communaux : compte tenu des nouvelles modalités de perception et de tarifs de la taxe de séjour et taxe additionnelle, instaurées par la CMB, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention qui autorise les régisseurs de la commune à encaisser, pour le compte de la CMB, la taxe de séjour pour la part communautaire et la part départementale qu'ils perçoivent auprès des personnes séjournant dans les hébergements gérés par la commune : gîtes, camping, dans le cadre d'encaissements pour compte de tiers.
- Renouvellement des lignes de trésorerie :
  1. 200 000 € budget COMMUNE
  2. 200 000 € budget ASSAINISSEMENT
  3. 90 000 € budget CAMPING

Madame le Maire fait lecture des différentes propositions que la commune a reçues.

**Renouvellement de la ligne de 200 000 € pour le budget COMMUNE et 200 000 € pour le budget ASSAINISSEMENT (mêmes propositions) :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du Crédit Mutuel au taux de 0.60 % pour les deux lignes de trésorerie de 200 000 € pour le budget commune et le budget assainissement.

**Renouvellement de la ligne de 90 000 € pour le budget CAMPING :**

Là encore, il est décidé de retenir l'offre moins disante du Crédit Mutuel au taux de 0.60 % pour la ligne de trésorerie de 90 000 € du camping.

- « Rêves de gosses » : l'association « envole-moi » offre des vols à des enfants handicapés pour les aider à laisser quelques heures leur différence et leurs problèmes au sol. Pour ce faire, ils font appel à des participations financières, mécènes. Sachant que le vol pour un enfant coûte 50 €. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal se porte unanimement favorable pour soutenir cette association et décide de l'aider par une subvention de 200 €.
- Adhésion à l'association des maires ruraux : décision de renouveler notre adhésion et de régler la cotisation qui s'élève à la somme de 200 € pour l'année 2020.
- Location du terrain à la plage sur lequel sont implantées les deux cabanes du « Tandem » : il est proposé au conseil municipal, que la commune engage des travaux pour refaire un bardage et la toiture de ces infrastructures afin de les faire se rapprocher de l'esthétique des cabanes. Ces travaux sont évalués à la somme de 26 500 €. Ainsi, il est proposé de reconduire le bail, arrivé à échéance au 31/12 dernier à l'actuelle exploitante, ISOPAT et de réviser le montant du loyer. Celui-ci s'élevait à la somme de 678 €/an et



il est dorénavant proposé de le porter à la somme de 2 100 € /an. Compte tenu des travaux alors à envisager, il est proposé de prévoir le montant annuel pour cette seule année 2020, au prorata de la durée d'exploitation selon la date d'ouverture possible, laquelle ne pouvant être que postérieure aux travaux préalables. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à cette proposition de réaliser les travaux, de réviser le montant du bail tel que proposé et autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce bail révisé. Le conseil municipal demandera au locataire d'ouvrir dès les vacances de printemps et jusqu'à la fin septembre.

- Mise à jour du profil de vulnérabilité de la plage d'Anneville sur mer (actualiser les données de qualité des eaux de baignade, identifier les éventuelles sources de pollution, définir si besoin les actions visant à limiter, supprimer les sources de pollution...) : cette démarche est obligatoire. Le service de qualité des eaux du Conseil départemental nous propose d'assurer la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage. Ce projet est éligible à des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département. Ainsi le coût total de l'opération est de 6 600 € TTC dont 80 % pris en charge par l'Agence de l'eau (5 280 €) et 10 % par le Département (660 €) donc le reste à charge pour la commune serait de 10 % soit 660 €. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de mener cette opération et d'en confier la mission d'assistance à maître d'ouvrage au service qualité des eaux du conseil départemental.
- Régularisation de bandes de terrain, le long de la voie communale dite du Village Quintaine au bourg, rétrocédées par Mr LEMIERE à la commune historique de Servigny : les parcelles 695 (28 ca), 696 (93 ca), et 704 (1.63 ca) du territoire de Servigny ont été rétrocédées à titre gratuit par Mr LEMIERE à la commune mais l'acte n'ayant jamais été réalisé, le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet acte et toutes les pièces s'y rapportant afin de régulariser ce transfert.
- Suite à la délibération du 15 janvier 2020 d'ouverture de crédits sur le budget de la commune, dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les répartitions de crédits comme suit :
  - Immos corporelles :  
Terrains et frais 50 000 € (au lieu de 100 000 €) art 2111
  - Immos en cours – bâtiments :  
Immos en cours – constructions 63 000 € (au lieu de 163 000 €) art.2313  
Immos en cours – galerie marchande 100 000 € (alors qu'aucun crédit n'avait été prévu) art.2313-27
  - Immos en cours – voirie :  
Travaux défense mer 200 000 € (au lieu de 150 000 €) art 2315.25
- Clôture entre les HLM de la Jeannerie et la propriété de Madame Grandin : 2 devis ont été demandés pour la fourniture Point P = 1 316 € HT ou l'entreprise Vimond = 1 072 € HT. Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de Vimond. Cette clôture sera posée par les employés communaux.
- Proposition reçue d'ENEDIS pour prévoir le cheminement de l'alimentation électrique pour le renforcement en cours depuis Boisroger (du côté de la Barraque) via les chemins

du bourg de Boisroger jusqu'à la zone artisanale du Pallis. Yves Gosselin présente la proposition reçue d'Enedis, le cheminement complet par ce renforcement : ce tracé qui n'abimera ainsi aucune autre rue en enrobé ou infrastructure en bon état et qui passera donc par un chemin communal qui restera de propriété communale. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal donne son plein accord pour retenir la proposition du tracé d'ENEDIS présenté par Monsieur Yves Gosselin.

- Transfert à la commune des équipements communs et de la voirie du lotissement le Fripon 1 et 2, Vieille Rue : présenté par Yves Gosselin. Après que Monsieur Erick Beaufiles a quitté la salle, au vu de la déclaration d'achèvement de travaux du lotisseur et suite au constat de leur conformité au programme de travaux définis dans la demande de permis d'aménager concernant les candélabres, les réseaux d'eaux usées et la structure de la voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer l'ensemble des équipements communs du lotissement « le Fripon 1 et 2 » sis Vieille rue et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce transfert et notamment l'acte de vente à recevoir par Maître Fleuret à Gouville s/mer. Il est précisé qu'une surveillance attentive sera faite auprès des entreprises qui interviendront pour les futures constructions, afin de respecter ces équipements communs.

Madame le Maire rappelle que le vote du budget aura lieu le 12 mars prochain, ainsi le budget sera voté par l'actuelle équipe. Elle remercie toute l'équipe pour cette année de mandat, très agréable où chacun s'est beaucoup investi, et souhaite que chacun continue à participer sur les différents territoires l'année prochaine ! Madame le Maire reconnaît qu'elle appréhendait un peu cette première année en tant que Maire et souhaite aujourd'hui dire combien elle a été agréable. Elle remercie chaleureusement tous les conseillers qui l'ont entourée et soutenue.